



Règlement Intérieur

Droits et Devoirs de la Vie Associative

Article 1: Inscriptions

- ✓ Il est demandé pour chaque inscription :
 - Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique d'activité sportive.
 - La signature du règlement intérieur
 - Une photo d'identité récente
 - Le règlement du cours

Tout dossier incomplet obligera le professeur et le bureau à interdire l'accès à l'élève.

- ✓ Cas particuliers du remboursement de l'activité :
 - après le premier cours d'essai nous vous remboursons la totalité
 - Contrainte médicale avec certificat médical justifiant de l'arrêt de l'activité
 - Pour déménagement

Le remboursement s'effectuera à partir du jour de la demande, tout mois entamé est du.

Article 2 : Déroulement des cours

- ✓ La responsabilité de l'association n'est engagée que pendant les cours.
En cas d'absence, les parents et les élèves seront prévenus par le bureau de l'association.
- ✓ L'assiduité aux cours jusqu'à la fin de l'année fait partie de la pédagogie et du respect des professeurs.
 - Toute absence non justifié de plus de 3 fois sera sanctionné
 - Toute absence prévisible devra être signalée au professeur.
 - Tout élève manquant de respect lors des cours, se verra expulser des cours sans remboursement.
- ✓ Toute inscription vous **engage à la participation au spectacle de fin d'année.**
- ✓ La tenue, sera définie par le professeur afin d'avoir la tenue la plus approprié pour la pratique de l'activité.
- Les Baskets doivent être propre pour les activités en nécessitant.

- Tout élève se présentant en cours à plusieurs reprises sans sa tenue, se verra l'accès au cours refusé.

Il est **formellement interdit** d'accéder dans la salle de cours avec **ses chaussures extérieures**.

- ✓ Le matériel qui est mis à la disposition des élèves doit être respecté.
- Tout matériel dégradé volontairement devra être remboursé au prix d'achat.

Article 3 : Consignes

Pendant toute la durée de leur présence dans la salle de danse, il est demandé aux élèves et aux accompagnateurs de respecter les consignes d'hygiène et de sécurité.

L'accès aux vestiaires sont exclusivement réservés aux élèves, accompagnateurs et aux professeurs. En cas de perte ou de vol l'association ART UNIS ne sera pas tenue responsable.

Date :

Signatures :

Parent

Elève